



MAIRIE D'AUFFREVILLE-BRASSEUIL
78930 - ☎ 01.34.77.11.68

ARRÊTÉ DU MAIRE N°08/2026

**DÉLÉGATION DE FONCTION & SIGNATURE
A UN CONSEILLER MUNICIPAL
Fabrice TAURISSON**

Nous, Maire de la Commune,

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal.

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 20 mars 2026,

Considérant que pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints et aux conseillers municipaux,

ARRÊTONS

Article 1 : A compter du 1^{er} avril 2026, Monsieur Fabrice TAURISSON, conseiller municipal, exercera les fonctions suivantes en nos lieu et place en cas d'empêchement et concurremment avec nous :

⇒ **Vie associative, culture, cérémonie officielle et communication**

A ce titre, il sera en charge de la promotion des réalisations et manifestations communales par les moyens de communication existants et par le développement d'outils de communication numériques (vos élus vous informent, gazette municipale, panneau d'affichage électronique).

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à Monsieur Fabrice TAURISSON à l'effet de signer tous les documents et courriers mentionnés à l'article 1, relatifs à sa délégation.

Article 3 : Le secrétaire général de Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- au Préfet des Yvelines
- au Trésorier de Mantes la Jolie
- à l'intéressé

Auffreville-Brasseuil, le 25 mars 2026
Le Maire,
Laetitia FAYOLLE



Notifié le 8 avril 2026
Le Conseil Municipal délégué,
Fabrice TAURISSON